

Monsieur le Président.

Face au rejet de la Loi travail par une majorité de français et des mobilisations qui ont et vont marquer durablement le climat social, que ce soit dans la rue, au sein des entreprises comme par des recours juridiques, la CGT n'est pas résolue à ce que les salariés passent sous les fourches caudines du patronat et du gouvernement. Même les instances internationales dénoncent les conséquences de ce projet de loi qui contrevient aux conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (O.I.T) et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

La Fonction Publique n'est pas épargnée, par des attaques contre le statut général des fonctionnaires (PPCR, RIFSEEP), par la remise en cause des 35 heures avec le rapport Laurent, par des coupes sombres budgétaires pour notre ministère (-165 millions d'euros pour 2017), des suppressions d'emplois devenues insupportables (-1540 à Bercy pour 2017) et des « *lignes directrices de la DGFIP* ». Ces dernières organisent le recul des missions et le dépeçage en règle de notre administration. Compétences croisées entre directions, développement du travail à distance, limitation de l'accueil du public, basculement de tâches d'un service à l'autre, tout est bon pour la DG et les directions locales pour continuer, coûte que coûte, à réduire notre administration à peau de chagrin.

La mesure phare, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu par l'employeur ne tiendra pas ses promesses de simplification. En effet, une déclaration sera toujours nécessaire et des régularisations d'impôts seront opérées l'année suivante. L'impôt ne sera donc pas contemporain de la perception des revenus. Tout cela avec en prime un risque de dégradation du taux de recouvrement par l'Etat de l'impôt sur le revenu qui était dans le système actuel de 99 % ! La

collecte de cet impôt par les entreprises générera forcément des déperditions (entreprises défaillantes, fraudes...).

Tant pis pour le service public, tant pis pour nos conditions de travail, tant pis si nous ne pouvons plus réaliser correctement l'ensemble de nos missions. Depuis plusieurs années, les discussions sont engagées avec l'administration sur le dossier « *conditions de vie au travail* ». Des instruments de mesure et de prévention ont déjà été mis en place qui permettent de percevoir la réalité de la vie au travail (Duerp, Tableau de veille social, EDD..). La réalité est donc largement connue : elle est celle d'une dégradation continue des conditions de vie au travail particulièrement sous le poids des suppressions massives d'emplois, des restructurations et d'un management ancré sur la seule satisfaction des indicateurs. La diminution du nombre de ces derniers, affichée par l'administration comme une amélioration de la situation, ne change rien à la démarche de fond qui continue à prévaloir.

Le Groupe de Travail Contrôle Fiscal du 28 septembre a acté le transfert de la gestion administrative de la B.N.E.E à la DNEF, si ce rattachement n'est pas illogique en soi, l'arrivée de 51 agents va engendrer un surplus de travail pour nos collègues des ressources humaines et du budget, il sera donc nécessaire de créer des postes supplémentaires dans ces services.

Par ailleurs, le changement de périmètre des DIRCOFI et des B.C.R aura aussi un impact sur le travail des B.I.I. Ainsi, la BII de Strasbourg verra la Franche - Comté sortir de son périmètre alors qu'elles avaient des liens privilégiés avec les BCR de la région.

Sur les fiches présentées à ce CTL, nos observations sont les suivantes

1. En ce qui concerne le baromètre social

La CGT Finances Publiques dénonce le questionnaire sur le baromètre social qui est, une fois de plus, largement orienté. En effet, celui-ci ne parle pas du manque d'emplois qui est pourtant à l'origine de la plupart des points négatifs relevés par les agents. Mais, son bilan clairement négatif démontre que nos interventions sur le stress, la souffrance au travail, la perte de satisfaction du

travail accompli, la frustration causée par le manque de temps chroniques sont bien ancrées dans la réalité.

Ainsi, 65 % des collègues de la DNEF estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens et pourtant vous ne changez pas de cap.

La seule réponse de l'administration est l'allègement des tâches des agents en proposant des « *simplifications* » et des priorisations, issues de groupes de travail composés de chefs de service. Encore des réunions pour organiser le recul voire l'abandon de missions de service public.

Pour la CGT, le constat est sans appel : c'est la destruction de notre administration centrale à réseau déconcentré qui est programmée au détriment des agents, des missions et du public.

2. Sur le plan annuel de prévention

Nous ne pouvons que regretter un plan d'action sans envergure et bien loin des attentes des collègues au vu de la dégradation des conditions de travail. Le P.A.P n'est absolument pas à la hauteur des enjeux pour ce qui concerne les risques psycho-sociaux. Les mesures de prévention proposées consistent essentiellement dans de simples mesures « *organisationnelles* » visant à faire reposer la responsabilité des risques sur les seules épaules des chefs de service qui ne sauraient pas manager correctement leurs équipes.

La seule réponse face aux R.P.S consiste à adapter le travail à l'homme comme l'exige le code du travail. Il est donc impératif de mettre les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions dans des conditions de travail optimum.

3. Sur le bilan de la campagne d'entretiens professionnels

Cette année, le nombre des appels en C.A.P.L est stable. La motivation de ces recours en CAPL témoigne, peut-être encore de la persistance de difficultés à apprécier l'investissement réel des agents et à le leur reconnaître.

4. Sur le Tableau de Bord de Veille Sociale

Cette année pour la 1^{ère} fois un indicateur dénombre les jours de congés définitivement perdus pour les collègues : 74 collègues ont définitivement perdu 233 jours de congés en 2015 (ces jours de congés n'ont ni été posés ni déposés sur un CET). Nous resterons vigilants quant à l'évolution de cet indicateur.

Nous regrettons que l'analyse des écrêtements soit uniquement celles de l'organisation interne du service et des pratiques des agents, ce qui nous semblait être des présupposés, évacuant la question des effectifs par rapport à la charge de travail. Confrontés à des charges de travail toujours plus importantes du fait des suppressions d'emplois, les agents rencontrent de plus en plus de difficultés à effectuer des horaires de travail décents avec pour conséquences les écrêtements horaires, tensions sur les plannings, refus de congés et/ou d'autorisation d'absence. La question des horaires de travail ne doit pas masquer la principale problématique qui est celle de l'organisation du travail et de la réduction du temps de travail.

Enfin, La CGT déplore que certains commentaires dans la fiche d'information sur le TBVS induisent une division entre les collègues soumis à la badgeuse et les collègues itinérants voire stigmatisent certains collègues.

Lors des débats nous reviendrons sur les différentes fiches.